

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 octobre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/10/2016

*L'an deux mille seize et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

**Présents :** Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Yves ROBIN

Représentés : 3

Votants: 18

Pour: 18

**Représentés:** Daniel GALTIER par Jean ARCAS, Martine GIL par Norbert ETIENNE, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Contre: 0

**Présents non votants :**

Abstentions: 0

**Excusés:** Michaël ANDERS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL, Jean-Noël BADENAS

**Absents:**

### Objet: Habitat : Programme d'Intérêt Général - Année 5

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a engagé un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur son territoire, pour faire suite à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale au 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour une durée de 5 ans.

Cette réflexion s'inscrit dans l'optique de doter le Pays, d'un outil et de moyens d'interventions sur le parc de logements existants.

La Convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) définit quatre thèmes à développer prioritairement sur le territoire :

- le traitement de la précarité énergétique,
- l'adaptation des logements,
- la lutte contre l'habitat indigne,
- le développement de l'offre locative.

1 – Les objectifs du Programme d'Intérêt Général ont été revus par avenant signé le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Objectifs annuels par convention :

|                                      | Objectifs annuels | Nouveaux objectifs annuels | Objectif à atteindre en fin de l'opération |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------------|--|
| <b>Propriétaires bailleurs</b>       | <b>16</b>         | <b>38</b>                  | <b>179</b>                                 |
| LHI ou ltd                           | 7                 | 23                         | 109  |
| LD (Travaux d'Amélioration)          | 9                 | 15                         | 69   |
| Rénovation thermique                 | 0                 | 18                         | 72   |
| <b>Propriétaires occupants</b>       | <b>50</b>         | <b>200</b>                 | <b>951</b>                                 |
| LHI (Lutte contre l'habitat indigne) | 4                 | 6                          | 27   |
| LTD (Logements très dégradés)        | 3                 | 5                          | 21   |
| Autonomie – Maintien à domicile      | 6                 | 80                         | 362  |
| Energie - Fart                       | 37                | 109                        | 503  |

## 2 – L'animation du Programme d'Intérêt Général

Le suivi-animation du Programme d'Intérêt Général est réalisé en régie. Le coût du fonctionnement 2015 du service s'élève à 358 570 €, et se décline selon le plan de financement suivant :

| Dépenses                            |                | Recettes                          |                |
|-------------------------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|
| Frais de personnel                  | 265 500        | Etat Anah                         | 60 000         |
| Déplacements                        | 22 000         | Etat (AMO part variable*)         | 53 869         |
| Frais de structure                  | 22 000         | Conseil départemental             | 104 468        |
| Equipement informatique et logiciel | 10 200         |                                   |                |
| Communication                       | 38 870         | Autofinancement                   | 139 181        |
| <b>Montant global des dépenses</b>  | <b>358 570</b> | <b>Montant total des recettes</b> | <b>358 570</b> |

\* AMO est une part variable qui correspond à des frais de dossiers (418 €/dossier FART, 1 372 €/sortie d'insalubrité, 317 €/LTD LHI Autonomie)

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la validation du plan de financement du suivi-animation et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la validation du plan de financement du suivi-animation et autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 28 octobre 2016.

Le Président,  
Francis BOUTES



|  |
|--|
| RF<br>Sous Préfecture de Béziers (Hérault)   |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 10/11/2016<br>034-253403554-20161028-2016_28_10_05-DE |